

**COMMUNE d'ANDANCETTE (Drôme)**

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 12
Votants	: 14

Date de convocation  
29/10/2025

Date d'affichage  
07/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq

et le trois novembre

à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Andancette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CHENEVIER, Maire.

Présents :

C. BERTHOUSE	F. CHENEVIER	E. GARCIA
P. GAUTHIER		C. JULLIA
O. LAFON	A. MARIUTTI	V. MEYRAND-DELOCHE
	C. PAUZIN	N. PERRIER
	C. ROUSSELLET	C. VERT

Absents et excusés : E. OSTINS, D. REVOL, S. JEMOUR

Pouvoirs : D. REVOL à C. PAUZIN, S. JEMOUR à A. MARIUTTI

Secrétaire de séance : V. MEYRAND-DELOCHE

- **Approbation du procès-verbal du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 octobre 2025.**  
**Contre : 0 Pour : 14**

**DCM39/2025**

**Convention de servitudes de passage avec la société ENEDIS pour le branchement de l'antenne FREE (Chantier 43500109-RACS-26009-FREE MOBILE)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de l'extension du réseau BT pour alimenter l'antenne FREE, la société « CL réseaux » doit procéder à la création d'une tranchée entre l'extension faite et l'antenne elle-même avec la pose de deux coffrets (fusible + disjoncteur + compteur) afin de réaliser le branchement de l'antenne.

Lorsque le branchement (ou une partie) est établi sur une propriété privée autre que celle de l'utilisateur du branchement, il est obligatoire pour ENEDIS de conclure une convention de servitudes avec le propriétaire qui consent l'occupation.

En tant que propriétaire de la parcelle A1246, la commune doit signer une convention de servitudes avec ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Donne son accord à la société CL Réseaux pour la réalisation des travaux de branchement de l'antenne FREE,
- Autorise le Maire à signer avec ENEDIS la convention de servitudes.

**Contre : 0 Pour : 14**

**DCM40/2025**

**Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Porte de DrômeArdèche : Dossier complémentaire : « Investissement sur l'éclairage public avec installation de LED »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Porte de DrômeArdèche a inscrit une enveloppe de 1 million d'euros pour les fonds de concours afin d'apporter un financement aux projets d'aménagement des communes et stimuler ainsi la dynamique d'investissement sur le territoire.

Vu le règlement relatif aux fonds de concours approuvé par le Conseil Communautaire du 18 mars 2025, la commune pourrait en bénéficier pour le complément de changement de l'éclairage public avec installation en LED.

Il précise que la dépense prévisionnelle est de 23 009,70 €HT. Le plan de financement de cet équipement serait comme suit :

• Dépenses HT :	23 009,70 € HT
• Fonds de Concours CCPDA (taux 50 %) :	10 836,00 €
• Autofinancement communal :	12 173,70 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Dit être prêt à engager les travaux,
- Approuve le plan de financement proposé par le Maire,
- Sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté des Communes Porte de Drôme Ardèche.

Contre : 0 Pour : 14

#### DCM41/2025

##### Encaissement chèque de la société REX-ROTARY : Remboursement de consignes de TONER

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société REX-ROTARY rembourse les consignes de cartouches de toner de notre photocopieur pour un montant de 100 € dans le cadre du traitement des déchets d'équipement électriques et électroniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte d'encaisser le chèque de la société REX-ROTARY d'un montant de 100 €.

Contre : 0 Pour : 14

#### DCM42/2025

##### Subventions de fonctionnement 2025 aux associations

Vu les demandes de subventions reçues en Mairie,

Vu le budget primitif 2025,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'allouer les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

SOU DES ECOLES ANDANCETTE	428.00 €
COMITE DES FETES ANDANCETTE	595.00 €
ASSOS F.C. CHATELET (foot)	1 055.00 €
AMICALE DES POMPIERS CIS DE BANCEL	478.00 €
ASS. DES PARALYSES DE France	103.00 €
ADAPEI DE LA DROME	121.00 €
AFM Délégation Drôme	121.00 €
BASKET ANDANCETTE/ANDANCE	726.00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ANDANCETTE	281.00 €
CLUB DU 3EME AGE ANDANCETTE	292.00 €
PREVENTION ROUTIERE	117.00 €
CENTRE LEON BERARD LYON	273.00 €
FNATH Accidentés de la vie - section Valloire-St Rambert et environs)	95.00 €
UNION BOULISTE ANDANCETTE	281.00 €
ACCA ANDANCETTE	173.00 €
FNACA COMITE ANDANCE	70.00 €
ANACR COMITE DROME NORD	37.00 €
ACRDNS	37.00 €
UFAC	37.00 €
FACR	37.00 €

AMICALE DU PERSONNEL	550.00 €
AFM (Téléthon)	137.00 €
RESTO DU CŒUR DE LA DROME	224.00 €
ADECVA ANDANCETTE	163.00 €
TENNIS CLUB ANDANCETTOIS	113.00 €
AMICALE DES DONNEURS SANG DROME NORD	113.00 €
SECOURS CATHOLIQUE TERRITOIRE DROME NORD	57.00 €
VIVRE ICI ENVIRONNEMENT ST RAMBERT D'ALBON	102.00 €
ASSOC VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	37.00 €
AFSEP	37.00 €
PETANQUE DU CHATELET	102.00 €

- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2025
- Charge le Maire de mandater lesdites subventions

**Contre : 0 Pour : 9 Abstention : 5**

#### Droit de Préemption Urbain

Le Maire informe l'assemblée que quatre déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain ont été déposées en Mairie pour :

- Un terrain bâti de 2250 m<sup>2</sup> situé 6 quartier Bancel (en partie)
- Un terrain bâti de 2250 m<sup>2</sup> situé quartier Bancel (en partie)
- Un terrain non-bâti de 2250 m<sup>2</sup> situé 6 quartier Bancel (en partie)
- Un terrain bâti de 2250 m<sup>2</sup> situé 6 quartier Bancel (en partie)

La commune n'entend pas exercer son droit de préemption urbain pour ces déclarations.

#### Informations et courriers divers

- Fermeture du pont Andance/Andancette : Du 24 novembre au 19 décembre 2025.
- Lecture du courrier de la Présidente du Conseil Départemental de la Drôme, Mme Marie-Pierre MOUTON, qui remplacera M. Gilbert BOUCHET, décédé au Sénat et qui quittera la présidence du Conseil Départemental.
- Lecture du rapport d'activité 2024 du Syndicat d'Irrigation Drômois
- Le Conseil décide d'acheter des poubelles à installer rue des usines.
- Le Maire informe par ailleurs que suite au projet de l'entreprise TEA d'installation d'ombrières photovoltaïques, la commune touchera une taxe d'aménagement de 27 788€.
- Le bilan d'octobre Rose est très positif. Lecture des remerciements de l'association « Seinformercancer » pour cette mobilisation.
- Le 22 novembre 2025 aura lieu à la salle des fêtes le repas offert par la municipalité aux ainés de plus de 70 ans. Pour ceux qui ont choisi le colis, les équipes municipales procèderont à la « traditionnelle » distribution courant décembre.
- Deux demandes d'emplacement pour foodtruck ont été déposées en Mairie : un rendez-vous sera proposé.
- Lecture de la réponse de la société « Sillon Rhodanien Enrobés » concernant les nuisances olfactives engendrées par la centrale d'enrobage.
- Lecture du courrier de la CCPDA qui s'engage au sein du collectif départemental « Ruban blanc » contre les violences à l'égard des femmes.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h05.

*Liste des délibérations :*

- DCM39/2025 : Convention servitudes de passage avec la société ENEDIS (branchement antenne FREE MOBILE)  
 DCM40/2025 : Demande fonds de concours auprès de la CCPDA : Dossier complémentaire : « Investissement sur l'éclairage public avec installation de LED »  
 DCM41/2025 : Encaissement chèque de la société REX-ROTARY (Remboursement de consignes de TONER)  
 DCM42/2025 : Subventions de fonctionnement 2025 aux associations

Frédéric CHENEVIER,	Patrick GAUTHIER,	Christine VERT,	Christophe PAUZIN,	Virginie MEYRAND DELOCHE,
Catherine JULLIA,	Olivier LAFON,	Cédric ROUSSELLET,	Cathy BERTHOUSE,	Elvire GARCIA,
Sabri JEMOUR, Pouvoir à A. MARIUTTI	Audrey MARIUTTI,	Erwan OSTINS,	Delphine REVOL, Pouvoir à C. PAUZIN	Norbert PERRIER,